

# Au conseil : avis sur les éoliennes

Le conseil municipal de Saint-Pierre d'Arthéglise s'est réuni le 13 novembre à Saint-Pierre d'Arthéglise sous la présidence du maire Roger Lechevallier.

Le maire informe le conseil que la société Sam Éole de Rots (Calvados) filiale de Samfi-investissement, a envoyé, directement, sans contact préalable, un dossier présentant l'implantation possible de quatre éoliennes dans le secteur du Bosq dans une zone située à plus de 500 mètres des maisons d'habitations. Cette société possède actuellement plusieurs parcs éoliens notamment celui de Méautis-Auvers. Ce projet est accepté par 10 voix sur 11.

## **Recensement : rémunération de l'agent recenseur**

Le recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2009. Il est nécessaire de désigner un coordinateur et de créer un emploi d'agent de recensement afin de réaliser les opérations de recensement. L'agent recenseur sera payé à raison de : 0,48 € par feuille de logement remplie, 0,93 € par bulletin individuel rempli, 4,66 € par

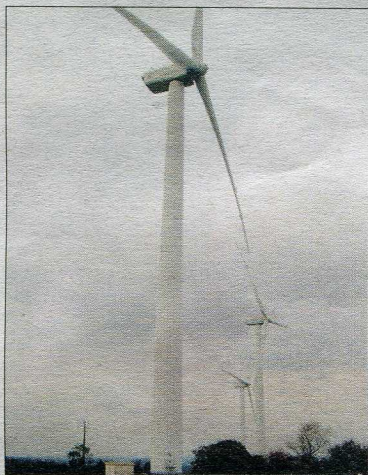


Photo Harmel

Les éoliennes de Sortosville en Beaumont.

bordereau de district. L'agent recenseur sera rémunéré sur la base du SMIC (8,71€) sur présentation de l'attestation du suivi de deux demi-journées de formation et sur la base de 3 heures par demi-journée de repérage.

## **Divers**

Deux aires de croisement ont été faites route de l'église.